

BUREAU DU VENDREDI 2 OCTOBRE 2026

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 25 septembre 2026, s'est réuni le 2 octobre 2026, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

VICES-PRESIDENTS

- Jean-Philippe PERIES - Maire d'ARRADON - Vice-Président
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Pascal LE BOUEDEC - Maire de PLOEREN - Vice-Président
- Philippe TREMOUREUX - Maire de SAINT-ARMEL
- Thierry EVENO - Conseillé délégué au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Vincent CHARLIN - Adjoint au Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Clément LE FRANC - Maire de SENE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX-NOYALO - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller municipal au Maire de VANNES - Vice-Président
- Hortense DOUMIC-LE PAPE - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente

MEMBRES DU BUREAU

- Olivier DENFER - Maire d'ARZON
- Christophe BEDARD - Maire de BADEN
- Freddy JAHIER - Maire de COLPO
- Dominique LE MEUR - Maire de GRAND-CHAMP
- Hervé LE BOURDIEC - Maire de L'ILE D'ARZ
- Claire BRABEC - Maire de LARMOR-BADEN
- Sandrine CADORET - Maire de LA TRINITE-SURZUR
- François VAILLANT Adjoint au Maire de LE BONO
- Philippe GAIN - Maire de LE HEZO
- Isabelle LOUIS - Maire de LE TOUR-DU-PARC
- Lionel ULVOA - Maire de LOCMARIA - GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Stéphanie GUILLEMOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE
- Frédéric PINEL - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU
- Ludovic SAMSON - Maire de SULNIAC
- Michel GILLET - Conseillé délégué au Maire de VANNES

Ont donné pouvoir :

- Christophe TATTEVIN - Maire de L'ILE-AUX-MOINES a donné pouvoir à Hervé LE BOURDIEC

Ont été excusés :

- Philippe SIMON - Conseiller délégué au Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Benoît LALYS - Maire de PLESCOP - Vice-Président
- Karine ALBANHAC - Maire de SAINT-NOLFF - Vice-Présidente
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Pierrick MESSEAGER - Maire de MEUCON
- Jean-Michel CHOQUET - Maire de TREDION
- Gwénaél LE FLOCH - Maire de TREFFLEAN

Le Président,
David ROBO



-01-

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2026

COMMANDE PUBLIQUE

**FOURNITURE ET POSE DE MOBILIERS URBAINS DE TYPE « ABRIS VOYAGEURS
EN VERRE NON - PUBLICITAIRES » SUR LE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL
DE LA GARE DE VANNES**

MARCHE N° 2026-050

ATTRIBUTION

Une consultation des entreprises a été lancée le 8 juin dernier, en procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la fourniture et pose de mobiliers urbains de type « abris voyageurs en verre non-publicitaires » pour le pôle d'échange multimodal de la gare de Vannes.

Ce marché d'une durée d'un an est passé sous la forme d'accord-cadre à bons de commande, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 de ce même code pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 215 000 € HT.

A l'issue de la consultation, neuf offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la société PANOCOLOR présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 215 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *d'attribuer l'accord-cadre à la société PANOCOLOR ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ